

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie
associative

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination
au comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 modifié portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 06 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

Au titre de la confédération générale du travail – syndicat national des personnels jeunesse et sports :

Au lieu de :

b) un représentant titulaire
Marie-Christine BASTIEN

Lire :

b) un représentant titulaire
Pierre MOUROT

Article 2


Le présent arrêté prend effet dès publication sur le site ministériel Les comités sociaux d'administration ministériels de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse et des Sports | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Article 3

Le directeur général des ressources humaines, président du comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **16 JUIN 2025**

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines



Sophie REYNES